

Société : Ubbink France

Votre question :

Présentation succincte Ubbink :

Ubbink est un acteur majeur en Europe des solutions d'évacuation des produits de combustion pour chaudières à condensation. Présent en France depuis 1992, Ubbink développe et fait la promotion de systèmes novateurs pour faciliter l'installation de chaudières à condensation dans la construction neuve et dans le cas de remplacement de chaudières basse température.

Q1 – Votre avis sur l'action de développement gaz de GRDF :

En réponse à la question 1,

L'action de GRDF, acteur incontournable du Gaz Naturel sur le marché français, est indispensable au bon développement de l'énergie gaz. De par ses actions de communication, de formation et d'aide au développement de solutions auprès des industriels, GRDF a permis d'amorcer la transition vers des appareils performants bien avant la mise en place de la Directive Européenne ErP. Moteur de la filière, les actions de GRDF ont permis d'agir efficacement sur le levier réglementaire, la formation et la communication des solutions disponibles. De plus, le partenariat avec les industriels a accéléré le développement de nouvelles solutions.

Ubbink, grâce à sa collaboration avec GRDF, a pu développer ces 15 dernières années des systèmes innovants pour l'installation de chaudières performantes, tels que le Renolux, solution permettant la réutilisation d'un ancien conduit de fumées, le Rolux 3CEp permettant de desservir plusieurs appareils à condensation dans le neuf, ou bien le Rolux 3CEp Rénovation permettant en logement collectif la réutilisation de conduit Shunt et Alsace. En parallèle, les actions de communication et de prescription de GRDF en complément de celles de Ubbink sont indispensables à la notoriété de ces solutions auprès des prescripteurs, Bureau d'étude, maitres d'ouvrage, maitre d'œuvre et installateurs.

Q32 – Votre avis sur l'effort d'accompagnement de la transition énergétique par GRDF En réponse à la question 32, L'effort de GRDF doit impérativement être poursuivi pour accompagner la conversion complète du parc installé. En 2018, la Directive ErP imposera la généralisation de la chaudière à condensation. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'action de GRDF doit s'intensifier encore, pour nous accompagner, nous industriel. Cet accompagnement doit pouvoir se faire à deux niveaux :

- Au niveau du développement de solutions manquantes dans cette transition, notamment sur la conversion des conduits VMC Gaz.
- Au niveau de la promotion de ces solutions. En effet, si un certain nombre de ces solutions sont disponibles, l'effort de communication auprès de toute la filière à tout son sens afin de systématiser le recours et la prescription de ces solutions en rénovation comme en neuf, aussi bien en logement individuel que collectif.